

24^e EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES
Les 30 avril et 1er mai 2016 au Domaine de Maizerets

RÈGLEMENTS

1. Thèmes :

Tous les sujets et toutes les scènes réalisés photographiquement sont admis. Cependant, la photo devra correspondre à l'un des thèmes suivants :

- (N) Nuit : Toute œuvre qui a été prise après le coucher du soleil.
- (FL) Flore : Toute photographie qui représente le règne végétal et en constitue le sujet principal.
- (FA) Faune : Toute photographie qui représente le règne animal et en constitue le sujet principal.
- (H) Intérêt humain : Toute photographie qui a pour sujet un être humain, l'illustration du corps humain, ou une ou plusieurs personnes en activité.
- (P) Paysage : Toute photographie qui représente une vue d'ensemble d'un paysage rural ou urbain.
- (G) Général : Toute photographie qui ne correspond pas aux thèmes précédents.

Le comité se réserve le droit de refuser une photo qui ne correspond pas au thème dans lequel elle est présentée ou de la changer de thème.

2. Nombre maximum de photos.

L'espace d'affichage disponible détermine le nombre maximal de photos exposées par le Club, soit 180.

Tout membre du Club Dimension régulièrement inscrit en 2015/2016 a le droit de présenter pour affichage jusqu'à trois photos au total qui respectent les conditions formulées aux présents règlements. Il ne doit pas présenter plus de deux photos par thème. Tout membre ayant soumis une ou des photos sera assuré d'avoir au moins une photo affichée.

Dans le cas où le nombre total de photos inscrites pour affichage dépasse 180, le comité devra retrancher des photos au mérite.

3. Présentation :

- La taille des photos : un des côtés doit avoir un minimum de 14 pouces.
- Les photos (avec ou sans bordure) doivent être montées solidement sur carton rigide noir ou blanc de 16'' x 20'' et de 1/16'' d'épaisseur.
- **La photo doit être à environ 1 pouce minimum d'un côté par deux pouces minimum de l'autre côté sur carton.**
- Le fini mat est fortement suggéré.

4. Avertissement :

••• Seront refusés•••:

- Les collages d'éléments non photographiques,
- Toute œuvre ne répondant pas aux présents règlements.



16''

20''

À inscrire au verso (**au centre**) à cause des velcros.

- Votre nom en caractères d'imprimerie
- Le thème : N, FL, FA, H, P, G
- Le titre **est obligatoire.**
- L'endroit où la photo a été prise est fortement suggéré
- Une flèche indiquant le haut de la photo

EXPOSITION 2016



RÈGLEMENTS ET RENSEIGNEMENTS

CRITÈRES DE JUGEMENT

Jugement :

Le jugement des œuvres présentées se fera par des membres du Club et des juges externes au Domaine de Maizerets, le mercredi 6 avril 2016 à 19h00. Les consignes seront données sur place.

Note : Seuls les juges seront admis lors de la soirée du jugement.

Chaque œuvre sera jugée selon les critères suivants :

- **Technique** (Netteté, contraste, profondeur de champ, etc.)
- **Composition** (Équilibre et harmonie de l'image, zones distrayantes, etc.)
- **Impact** (Intérêt suscité par la photo, clarté du message, etc.)
- **Originalité / créativité** (Choix du sujet, angle de prise de vue, etc.)

Prix :

Un premier, un deuxième et un troisième prix seront accordés pour chaque thème.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Inscription : Les photos doivent être inscrites obligatoirement sur le site WEB du club Dimension à compter du **lundi 15 février et au plus tard le dimanche 20 mars.**

Le titre de la photo inscrit le 20 mars apparaîtra au bas de la photo. Aucun changement après cette date.

Note : Ne pas oublier de se brancher sur le site du club pour pouvoir s'inscrire

Atelier : Une démonstration de la méthode à utiliser pour le montage des photos pour l'exposition annuelle se tiendra lors de l'activité du club **le mercredi 2 mars** au Domaine de Maizerets.

Remise des œuvres : Les œuvres devront être remises au plus tard **le mercredi 30 mars 2016** lors de l'activité planifiée.

Note : Un démo du montage photo est sur le site du club à l'endroit où l'on fait l'inscription.

Vernissage : Un vernissage marquant le début de l'exposition se tiendra **le vendredi, 29 avril 2016**, au Domaine de Maizerets.

Surveillance et démantèlement : **TOUS** les participants à l'exposition devront donner de leur temps pour **la surveillance** et le démantèlement.

Responsabilité : Le Club de photo Dimension Inc. ne se rend pas responsable des dommages ou vols pouvant survenir aux photos présentées.

Information :

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC Jacques Cotton, soit par téléphone au (418) 688-4575 ou par courriel à photojack2000@gmail.com